

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du VENDREDI 12 JUIN 2020 à 18 h 30

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 12 juin 2020 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 5 juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **28**

Etaient présents : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, M. AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, M. MEYNARD Jean-Claude, M. ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, M. BORDES Michel, Mme OGIER Marie, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, M. VIDAL Jean-Christophe, Mme CHATOT Magali, Mme VILLA Pierrette, M. DEGUIN Gérard, Mme FERRAND Isabelle, Mme PAILHORIE Anne (jusqu'au point 2020.14), M. RAYSSAC Pascal.

Etaient représentés :

- Madame JUILLIA Jacqueline pouvoir à Madame BARRAULT Simone.
- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Madame LAMARTINE-GEOFFROY Céline pouvoir à Monsieur VIDAL Jean-Christophe.
- Madame BIFFIGER Isabelle pouvoir à Monsieur RAYSSAC Pascal.
- Madame PAILHORIE Anne pouvoir à Madame CHATOT Magali (à partir du point 2020.15).

Absents :

- Monsieur LAUZZANA Michel.
- Monsieur SIMONITI Jean-Claude.
- Monsieur DUBOIS Louis-Paul.
- Monsieur VINCENT Jeanne.

Madame Jacqueline LAPEYRE a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 h 45.

Adoption du compte-rendu de la séance du 19 février 2020 à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

2020.10 Certificat électronique dématérialisation des actes.

VOTE : Pour : 24

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à désigner les personnes ci-après pour la télétransmission des actes :

- Mme Christelle CAILLAU-ORDRONNEAU – Adjoint administratif Principal 1^{ère} classe affectée au service Finances et Ressources Humaines.
- Mme Emmanuelle MESSI, Rédacteur Principal 2^{nde} classe, Responsable des Ressources Humaines.

FINANCES

2020.11 Débat d'Orientations Budgétaires 2020.

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2020.

2020.12 Vote du taux des taxes.

VOTE : Pour : 24

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des taxes 2020, comme suit :

- Taxe d'habitation : 11,70 %
- Taxe foncière bâti : 28,44 %
- Taxe foncière non bâti : 120,20 %

2020.13 Emploi sportif tennis.

VOTE : Pour : 24

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une Aide à l'Emploi Associatif Sportif pour l'année 2020 en faveur de l'association sportive du Tennis Club Bon-Encontre à hauteur de 2 352.20 euros. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'Aide à l'Emploi Associatif Sportif avec l'association sportive employeur.

2020.14 Subventions aux associations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions ci-dessous aux associations. Mesdames LAPEYRE Jacqueline, FERRAND Isabelle, Monsieur BIELLE-BIARREY Laurent n'ont pas participé aux votes concernant les associations où ils siègent.

Associations sportives	Propositions	Vote
Cabe 47	900.00 €	Mr BIELLE-BIARREY ne prend pas part au vote. Pour : 23
Cabbe	2 000.00 €	Pour : 24
Indian's	6 150.00 €	Pour : 24
Cyclotourisme	500.00 €	Pour : 24
Ecole de Golf	5 800.00 €	Pour : 24
Gymnastique d'entretien	600.00 €	Pour : 24
Pétanque Bon-Encontre	600.00 €	Pour : 24
RCBB	28 500.00 €	Pour : 24
S.A.B.B.E	1 000.00 €	Pour : 24
Tennis Bon-Encontre	3 500.00 €	Pour : 24
Volley	3 500 €	Pour : 24
TOTAL	53 050.00 €	

Associations sociales	Propositions	Vote
ASSAD	3 500.00 €	Pour : 24
Restos du Cœur	1 200.00 €	Pour : 24
Amicale Anciens combattants	400.00 €	Pour : 24
Club La Bonne Rencontre	3 000.00 €	Pour : 24
Secours Catholique	400.00 €	Pour : 24
Histoire d'enfants	50 000.00 €	Pour : 24
Secours Populaire	500.00 €	Pour : 24
Propriétaires Plaine Levant	700.00 €	Pour : 24
TOTAL	59 700.00 €	

Associations culturelles et divers	Propositions	
A Livre ouvert	285.00 €	Mme LAPEYRE ne prend pas part au vote Pour : 23
Les amis de Sainte Radegonde	900.00 €	Mme FERRAND ne prend pas part au vote Pour : 23
C.I.B.E. MICROTEL	550.00 €	Pour : 24
Comité jumelage Carabane	1 250.00 €	Pour : 24
Des Chiffres et des Lettres	200.00 €	Pour : 24
Fadas de la musique mécanique	1 000.00 €	Pour : 24
Groupe Vocal Andante	850.00 €	Pour : 24
Images Nouvelles	600.00 €	Pour : 24
Livres en Livres	1 000.00 €	Pour : 24
Musiquenvie	23 721.00 €	Pour : 24
Radio Bulle	750.00 €	Pour : 24
Société de Chasse	400.00 €	Pour : 24
Ste Sciences Naturelles	300.00 €	Pour : 24
Danse'n CO	200.00 €	Pour : 24
TOTAL	32 006.00 €	

2020.15 Demande de subvention Polar'Encontre 2020 (15^{ème} édition). Bilan moral 2020.

VOTE : Pour : 23

Madame Jacqueline LAPEYRE ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 15 500 €, à l'Association « A livre Ouvert » pour l'organisation du Salon du Polar'Encontre au titre de 2020. Il décide de solliciter une aide financière auprès de la Direction Régionale de l'Action Culturelle, du Conseil Régional et du Conseil Départemental, de l'Agglomération d'Agen ainsi qu'auprès des autres collectivités et autres partenaires pour l'édition 2021.

2020.16 Bibliothèque : prolongement abonnement.

VOTE : Pour : 24

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au prolongement automatique de tous les abonnements des adhérents pour une durée supplémentaire de deux mois correspondant à la période impactée par la crise sanitaire.

2020.17 Exonération droits de place.

VOTE : Pour : 24

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une exonération du droit de place à tous les exposants du marché fermier, inscrits et abonnés, pour les mois d'Avril et Mai 2020.

2020.18 : Dégrèvement TLPE.

VOTE : Pour : 24

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prévoir un abattement de 20% du montant de la TLPE au titre de l'année 2020.

RESSOURCES HUMAINES

2020.19 ALIJPA : renouvellement convention.

VOTE : Pour : 24

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition du Personnel municipal auprès de l'ALIJPA, pour une durée de TROIS ANS soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023.

La séance est levée à 21 h 24.

Affiché le 15 juin 2020